

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 879-2020**

RÈGLEMENT NUMÉRO 879-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2541 DE L'EX-VILLE DE HULL ET SES AMENDEMENTS

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan du projet pilote n'a relevé aucune problématique importante;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite autoriser les établissements du secteur de Hull à maintenir l'exploitation de leur permis d'alcool jusqu'à 3 h de manière permanente;

CONSIDÉRANT QU'il y a ainsi lieu d'abroger le règlement numéro 2541;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du conseil municipal du 30 juin 2020 l'avis de présentation numéro AP-2020-371, a été donné et que le projet de règlement a été déposé :

## LE CONSEIL DE LA VILLE DE GATINEAU DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1. Le règlement numéro 2541 de l'ex-Ville de Hull afin de fixer à 2 h le moment où les permis de bar doivent cesser d'être exploités sur le territoire désigné et ses amendements, est abrogé.
- 2. Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2020

M. DANIEL CHAMPAGNE CONSEILLER ET PRÉSIDENT DU CONSEIL M° GENEVIÈVE LEDUC GREFFIÈRE

Dernière version: 2020-06-25